



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 janvier 2023

DATE DE CONVOCATION

13 janvier 2023

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le



ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_08-DE

L'an deux mil vingt-trois, le **dix-neuf janvier** à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (à partir de 18h35), Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Maité COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH (pouvoir de Mme Monique PINGET), M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents :

Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Vincent DANCOURT (jusqu'à 18h35), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à M. Dominique CHOPPIN), M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), Mme Monique PINGET (pouvoir à M. Jean-Marc FRELIH), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX),.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2^{ème} Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique.

19/01/2023/08

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36 PRÉSENTS : 28 VOTANTS : 31

**Objet : Mutualisation séjour Hiver Jeunes 2023 avec la Maison
Éducative Populaire des GRÉSILLES à DIJON**

Vu, la délibération n°20/05/2021/17 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise en date du 20 mai 2021 portant « Prestation de Service Jeunes »,

Vu, la délibération n°20/10/2022/10 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise en date du 20 octobre 2022 portant « Projets de Séjours 07/17 ans – 2023 »,

Considérant que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a validé l'organisation des séjours 2023 lors d'une séance plénière en date du 20 octobre 2022,

Le séjour Hiver Jeunes prévu du lundi 13 au vendredi 17 février 2023 était initialement ouvert à 20 places. Après un mois d'ouverture d'inscriptions et après plusieurs relances auprès du public, 12 places sont actuellement pourvues.

Afin de permettre aux jeunes déjà inscrits de partir sans engendrer une perte financière pour la Communauté de Communes, un rapprochement des Collectivités voisines a été opéré afin de leur proposer de compléter nos effectifs.

En effet, le dispositif « Prestation de Service Jeunes » (PS Jeunes) permet notamment, de développer les partenariats locaux autour de la jeunesse avec d'autres acteurs éducatifs.

L'ESSENTIEL-LE, Maison Éducative Populaire des GRÉSILLES à DIJON, qui participe déjà aux différents événements Jeunesse organisés par la Collectivité, souhaite ainsi s'inscrire comme partenaire et bénéficier des 8 places restantes du séjour Hiver pour les proposer à ses adhérents.

Les places réservées par l'ESSENTIEL-LE lui seront facturées à prix coûtant. Cette facturation comprendra l'hébergement et les repas sur leurs jours de présence. Elle assurera également son propre encadrement des jeunes. Ce partenariat sera formalisé par une convention entre les parties.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la mutualisation du séjour hiver 2023 avec L'ESSENTIEL-LE, Maison Éducative Populaire des GRÉSILLES à DIJON,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la Convention de partenariat à intervenir, et tout acte dans le cadre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 20 janvier 2023

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_08-DE



AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr